



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE
DEPARTEMENT : HAUTE-GARONNE
Arrondissement : Muret

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DECISION DU PRESIDENT
N° 2021 02

Objet : Demande de subventions modificative relatives aux travaux de rénovations énergétique sur les bâtiments communautaires

Le Président de la Communauté de Communes du Volvestre :

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°DE_008_2020 en date du 16 juillet 2020 portant délégation du Conseil Communautaire au Président ;

Vu la décision n°DP.99.12.20, concernant la demande de subventions relatives aux travaux de rénovations énergétique sur les bâtiments communautaires.

Vu les informations transmises par l'état sur leur possibilité de subvention maximale dans le cadre de ces travaux.

Afin de mettre en œuvre ce projet, il convient de revoir le plan de financement, concernant les sollicitations d'aides financières auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental.

DECIDE

Article 1^{er} : Approbation du plan de financement de l'opération

D'approuver le plan de financement de l'opération ainsi qu'il suit :

COÛT DE L'OPÉRATION	
Montant travaux HT	296 442.32 €
T.V.A. 20 %	59 249.46 €
TOTAL T.T.C.	355 736.78 €
FINANCEMENT	
Aide de l'état	88 934.20 €
Aide du Conseil Régional	59 289.46 €
Aide du Conseil Départemental	88 934.20 €
FCTVA	58 355.06 €
Autofinancement et emprunt	60 223.87 €
TOTAL T.T.C.	355 736.78 €

Haute garonne
Date de reception de l'AR: 27/01/2021
031-200066819-AU_003_2021-AU

Article 2 : Demande de subvention auprès de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental

De solliciter des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Régional et Conseil Départemental aux taux maximum applicables en la matière.

Article 3 : Ampliation

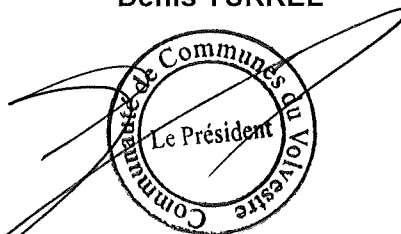
De transmettre l'acte pour ampliation à Madame le Sous-préfet de Muret.

Inscription au registre.
Pour copie conforme.

A Carbonne, le 21 janvier 2021

Le Président,

Denis TURREL



« La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente notification dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Toulouse : 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 »

Haute garonne

Date de reception de l'AR: 27/01/2021

031-200066819-AU_003_2021-AU